



Réforme Peillon :

REFONDATION BIDON

Le projet de loi qui fait suite à la pseudo concertation sur la refondation de l'école a été rendu public le 6 décembre. Il sera présenté en Conseil des Ministres fin janvier 2013.

A la lecture du texte on s'aperçoit vite que l'on est très loin des déclarations enflammées du ministre ! Mais dès lors que la priorité de Hollande et de son gouvernement reste le paiement de la « dette ». On ne voit pas comment cette acceptation du libéralisme aurait pu permettre une réelle refondation progressiste de l'École.

L'École publique vient de vivre dix années de régression. Sur le plan pédagogique, la prétendue égalité des chances affirmée dans la loi Fillon de 2005 a instauré une école minimale dans laquelle chacun devient responsable de sa réussite et donc potentiellement aussi de son échec. Les personnels se sont trouvés face à des logiques managériales basées sur le renforcement de la pression hiérarchique et décourageant le travail en équipe. Sur le plan budgétaire le quinquennat de Sarkozy aura marqué une accélération sans précédent des suppressions de postes.

Outre cela des contre-réformes ont cassé le sens de nos métiers pour nous transformer en vagues gestionnaires de l'échec scolaire soumis à de plus de plus de travail administratif inutile.

Dans le premier degré

Même si le rôle essentiel de la maternelle est réaffirmé, on peut se demander comment nous pourrions mettre en place un véritable accueil des 2 ans comme cela a été annoncé concernant l'Outre-mer. En effet, la dotation supplémentaire en postes annoncée pour la rentrée 2013 suffira sans doute difficilement à rattraper un déficit évident en enseignants

formés et ne résout de toute façon l'épineuse question du manque de classes et d'écoles. Rien sur l'aide personnalisée, dont nous ne voulons plus ! Les RASED « évolueront » mais on ne sait pas vers quoi ? Vont ils être transformés en « plus d'adulte que de classes » comme le préconise Vincent Peillon ? Quelles seront leurs missions et que deviendra alors l'ASH ?

Une chose est sûr, ces annonces (pas plus que les précédentes promesses de campagne du candidat Hollande) ne suffiront pas à nous faire avaler la réforme de rythmes scolaires dont les enseignants seront les dindons de la farce !

Dans le second degré

Les lycées restent divisés en généraux, technologiques et professionnels pour parfaire le tri social. Le « bac pro » en 3 ans et la contre réforme des lycées sont maintenus. Pourtant nous voyons bien les dégâts que cela entraîne en Guyane : un jeune sur deux sort du système sans qualification ! Comment pouvons-nous prétendre donner un avenir à notre jeunesse quand, au même moment, la Région Guyane annonce de significatives baisses des subventions aux établissements. Faut-il croire que nos élus préfèrent miser sur les belles promesses de compagnies pétrolières assoiffées de profits et pour lesquelles ils organisent de pseudo « forum des métiers ». C'est pourtant sur ce duo perdant collectivités-entreprises que semble miser notre ministre quand il dit, au journal *Les Echos*, dans un entretien, publié le 3 octobre : « Je veux que l'on puisse ajuster les préoccupations des entreprises et les nôtres pour donner la meilleure formation possible et la plus utile aux jeunes ».

Alors quoi ? C'est ça la Refondation ?

Le mammouth ministériel a accouché d'une souris, bilan d'une série de reculades et d'un manque d'ambition. Il n'y a aucune remise en cause les choix éducatifs de dernières années Ce n'est pas une refondation que l'on nous propose ce n'est que la fonte de nos espérances en une école émancipatrice, plus juste, plus humaine, plus solidaire. Une école qui garantisse l'égalité des droits et la réussite scolaire de tous les enfants.

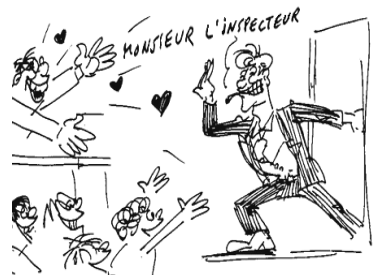
Bonnes fêtes de fin d'année, reposez-vous bien.
En 2013, nos espérances ont rendez-vous dans la rue !



Brèves

Inspection : et si on arrêtaït les bidouillages ?

SUD Éducation vient d'écrire au recteur pour lui demander de rappeler à ses Inspecteurs qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi en matière d'inspection. Les inspections surprises ne sont pas réglementaires. Les rapports d'inspection doivent être adressés aux intéressés dans un délai d'un mois et la note pédagogique doit être communiquée dans le trimestre qui suit l'inspection.



Double vacation

Le recteur est revenu sur sa position : il n'y aura pas d'expérimentation de la double vacation en Guyane. Reste que des enfants sont toujours non scolarisés et les constructions scolaires manquent cruellement. La fédération SUD Éducation va intervenir auprès du ministère pour réaffirmer la nécessité d'un plan d'urgence pour l'éducation en Guyane.

Enquête par questionnaire.

Dès janvier SUD Éducation Guyane lancera une enquête par questionnaire sur les conditions matérielles de travail dans les écoles de Guyane. L'objectif est pour nous de recueillir des données chiffrées histoire de dresser une liste assez exhaustive de problèmes rencontrés au niveau de nos extraordinaires conditions de travail... Pour mener à bien cette enquête nous avons reçu un coup de main des camarades du département de sociologie de l'université Brest.

Droits des étrangers.

En janvier 2013, RESF Guyane organisera deux formations sur les droits des étrangers à St Laurent et à Kourou. Pour plus de renseignements, pour y participer, contactez nous.

Ouest terne

Depuis la loi du 11 février 2005 sur le handicap, nous n'avons plus de raison de penser que l'Éducation Nationale n'a pas sa part dans l'accès et la prise en charge des élèves à besoin particuliers. Nouveaux noms : CLIS (Classes pour l'Inclusion Scolaire) et ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) mais le fond reste : permettre aux élèves handicapés d'être pleinement intégrés dans la communauté scolaire. Trop souvent pourtant ils se retrouvent encore noyés dans la grosse machine qu'est l'école. En Guyane des efforts ont été réalisés. De nombreuses classes ont été ouvertes dans le primaire et le secondaire mais doit-on se contenter de créer des classes sans qu'un projet global soit envisagé ?

Le constat des manques

En effet, dans la région de Saint Laurent comme ailleurs, on constate de nombreux dysfonctionnements. Plus de 200 élèves relevant de ces dispositifs n'ont pas de place. Cela signifie que, malgré leur notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), ces élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement spécifique nécessaire à leur réussite scolaire. En milieu ordinaire, sans aide d'intégration, ils courent à l'échec. Certains même sont déscolarisés. Dans le dispositif ULIS, contrairement

Précarité

Suite à la promesse de Sarko d'un plan de titularisation dans la fonction publique, la Loi Sauvadet a été promulguée le 12 mars 2012. Programmée sur 4 ans (jusqu'à mars 2016), elle doit permettre la titularisation de contractuels par voie de concours réservé ou examen professionnel, selon les corps. Le Comité Technique Ministériel du 19 juillet dernier a examiné et voté le projet de décret. Le ministère n'a toutefois pas encore précisé le nombre de places qui seront ouvertes. L'administration a même répondu qu'il n'existait pas de droit intangible à la titularisation mais que le dispositif concernait 10500 personnels à la date de publication de la loi. Ce projet de décret est donc parti pour être signé par les ministres concernés car rappelons-le cela concernera toute la Fonction Publique.

Le handicap handicapé ?

aux ex UPI, le numerus clausus est supprimé. Les enseignants spécialisés devraient donc pouvoir accueillir plus d'élèves mais en roulement. Le reste du temps les élèves sont en classes « dites » normales. Dans les faits ce n'est jamais le cas. Prétexte est donc pris pour dire qu'il n'y a pas assez de places. Et comme les tests (critiquables) sont coûteux en temps, il est « recommandé » de ne les réaliser que pour les cas les plus évidents. Les Instituts Médicaux Éducatifs devraient accueillir les élèves ayant un handicap lourd : il n'y en a qu'un en Guyane et il est à Cayenne. Il est déjà saturé. Il en faudrait dans chaque grande ville. Il y a même des élèves avec des notifications de structures qui n'existent pas en Guyane. Autre chose, Les classes ne sont pas spécialisées en fonction des handicaps donc l'enseignant doit parfois faire face à des élèves aux profils variés ce qui ne facilite pas la gestion du groupe et des apprentissages. Il faudrait aussi parler de la formation de ces enseignants spécialisés. Dans la région de Saint Laurent, les titulaires dans le second degré sont une minorité, certaines ULIS n'ont pas encore d'enseignants et quelques enseignants sont parachutés en n'ayant eu aucune préparation à leur fonction. De manière plus générale, c'est l'ensemble des enseignants qui n'est pas formé à accueillir des

élèves handicapés dans leur classe. L'inclusion est souvent rendue très difficile par l'inertie des habitudes des enseignants. Combien refusent encore la présence d'un AVS dans leur classe? Combien ne se rendent jamais aux réunions de travail avec les organismes d'aide aux handicapés (ADPEP, SESSAD...). De toute façon, en amont il n'y a pas de pôle ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés) digne de ce nom. Les différents acteurs liés au handicap ne se concertent pas de manière globale. Malheureusement, ce n'est que le reflet de la société et de la place accordée aux handicapés. Certains patrons préfèrent encore payer des amendes plutôt que d'embaucher des handicapés comme la loi le préconise.

Que faire?

Alors, bien que l'ARS (Agence Régionale de la Santé) souligne qu'il y a des avancées, que le handicap est pris en compte en Guyane, nous sommes encore loin d'une prise en charge suffisante, adaptée et cohérente. En métropole, la prise en charge du handicap s'est beaucoup améliorée grâce aux pressions des familles. Ici, les familles font confiance à l'institution pour prendre en charge au mieux leurs enfants. C'est donc à l'ensemble de la communauté éducative de faire enfin bouger les choses.

Un plan de titularisation au rabais

Des concours spécifiques « sans condition de diplôme » seront donc mis en place pendant 4 ans, mais ils ne s'adresseront qu'aux contractuels en CDI ainsi qu'aux personnes en CDD depuis 4 ans et plus. Ils seront organisés à la discrétion des administrations qui choisiront de le faire pour tel corps, à tel endroit, en fonction du nombre de postes disponibles et de ses priorités.



Ce sont donc les recteurs qui doivent recenser les contractuels par corps. En Guyane, le Rectorat nous dit qu'ils ont évalué le nombre de personnes concernées et qu'ils attendent juste la publication du décret. Notre académie est celle où la proportion de contractuels est la plus importante (Nationalement, la moitié des PE contractuels éligibles pour une titularisation par examen professionnel réservé est en Guyane).

SUD Éducation considère que ce « mini » plan de titularisation n'est pas à la hauteur des enjeux et qu'il ne permettra pas d'en finir définitivement avec la précarité. Nous serons évidemment attentifs et vous tiendrons informés. Nous exigerons que les collègues qui ont souvent été « balancés » dans des classes sans avoir reçu la moindre formation puissent enfin en avoir une.

Rythmes scolaires

Les Professeurs des Écoles et les instits ne seront pas les dindons de la farce

« Je veux que nous repensions l'année, la semaine, la journée. Il faut qu'il y ait de vraies évolutions, et pas seulement des petits aménagements à la marge, si l'on veut rendre service aux élèves. Mon rôle, c'est donc de pousser et qu'on aille le plus loin possible. » V. Peillon, septembre 2012. Où sont passées les propositions du fringant Peillon ? Où est passé le changement ? Où est la refonte des rythmes scolaires annoncée à grand fracas ? Où est l'intérêt de l'enfant ? Et celui des enseignants ?

L'étalement du temps et l'allongement de l'année scolaire, par la diminution des grandes vacances a fait long feu : le lobby de « l'industrie du tourisme », a brandi la menace économique et le chômage en cas de modification de la durée des vacances d'été. Nous ne sortirons pas du cadre des 36 semaines. Les rythmes scolaires ont été sacrifiés sur l'autel de la rentabilité touristique !

Ensuite les parents d'élèves ont imposé que la journée de classe ne puisse se terminer avant 16h30. Et pour finir, l'Association des Maires de France a pesé de tout son poids pour que les mairies n'y laissent pas trop de plumes (service de garderie et toutes les activités périscolaires).

Au milieu il y a les enseignants et depuis le début on ne peut pas dire qu'ils ont été très écoutés. Pourtant ce sont bien eux qui vont devoir bosser une demi-journée de plus. Ce mercredi occasionnera la fatigue qui va avec une charge de travail supplémentaire. Cela impliquera aussi des dépenses nouvelles (frais de déplacement, garde d'enfant...). Si pour les élèves le changement sera minime pour les enseignants cela constituera une nouvelle dégradation des conditions d'exercice du métier.

De reniements en remaniements

Plutôt que de « pousser », Peillon freine des quatre fers et s'est dégonflé devant les différents lobbies. La refonte des rythmes scolaires promettait une prise en compte des besoins des enfants et une réduction du volume horaire journalier.

Ce que l'on nous propose aujourd'hui c'est : 4 journées de classe de 5h15 + une demi-journée de 3h le mercredi matin. Les 15mn quotidiennes pourraient être regroupées, à raison d'une heure par semaine. Annualisées, ces 36h de cours pourront être regroupées et organisées selon les projets éducatifs locaux.

Les 108 heures annualisées sont toujours dues par les enseignants

mais les modalités d'organisation (et la répartition interne entre animations pédagogiques, conseil des maîtres, etc.) font l'objet de négociations entre le ministère et les syndicats. SUD Éducation ne participe pas à ces négociations parce que nous en avons refusé le cadre. Par contre le dispositif des aides personnalisées est maintenu mais rebaptisé « aide individualisée » !

Où est l'allègement de la journée de l'enfant avec 45 minutes de moins par jour et une demi-journée de plus par semaine ? Où est l'intérêt de l'enfant ? Et celui de l'enseignant ?

Pour Sud éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Nous refusons ce qui n'est qu'un vague bricolage qui nous ramène à l'avant Sarkozy. Le revenu des enseignant est en continuelle baisse depuis 10 ans, alors que notre temps de travail n'a aucunement diminué et que la charge de travail s'est alourdie !

Pour autre chose qu'un enfumage

Nous exigeons que la réforme des rythmes scolaires intègre le temps de concertation des équipes, non pas pour supporter la « paperasse » et les injonctions de la hiérarchie, mais pour mettre en place dans chaque école les orientations pédagogiques permettant aux élèves d'y trouver de véritables outils d'émancipation sociale et culturelle.

Tous les enfants doivent avoir accès à des activités socioculturelles, artistiques et sportives gratuites après la classe. Nous exigeons la mise en place d'une péréquation nationale dédiée au financement des activités périscolaires sur toutes les écoles du territoire pour éviter les inégalités entre les communes.

On ne lâchera rien

En tout état de cause, nous refusons que les revalorisations salariales soient liées à celui du rythme

scolaire des élèves. Contrairement à la volonté des organisations syndicales qui ne veulent pas ébranler la gauche au pouvoir, même contre une prime, nous n'accepterons pas que la réforme se traduise par une dégradation des conditions de travail des enseignants.

Cette réforme doit au contraire permettre la réduction de temps de service global pour les Professeurs des Écoles et Instituteurs. Pour SUD Éducation nous devons aller vers un alignement sur les 18h en charge de classe du second degré. Cela suppose d'assumer une rupture avec l'idée « 1 enseignant = 1 classe », qui est déjà largement de l'ordre du mythe avec les temps partiels et les différentes décharges. Rien n'indique que la présence de deux enseignants pour une classe soit nuisible aux apprentissages.



Nous réaffirmons la nécessité des RASED pour l'aide individuelle aux élèves en difficulté. Il faut en finir avec les heures d'aide personnalisée.

Nous dénonçons le manque cruel de consultation des personnels dans ce processus de réforme. Pour que toutes les questions puissent être posées et que les personnels puissent enfin participer, SUD Éducation revendique le report du processus à la rentrée 2014.

Depuis quelques temps, les journaux font leurs choux gras de faits divers de plus en plus fréquents à Kourou. On y apprend chaque jour que la ville est désormais aux mains de bandes de jeunes qui jouent du couteau à la sortie des collèges, agressent, cambriolent et mettent même les forces de l'ordre en déroute. Bref c'est le chaos, barricadez-vous chez vous braves gens. La surmédiasation des problèmes favorise la peur et engendre des réactions excessives d'une population excédée.

Que se passe-t-il vraiment à Kourou ?

Rien de plus que partout ailleurs en Guyane. La démographie galopante engendre des générations de jeunes de plus en plus importantes et les pouvoirs politiques n'ont jamais pris ce phénomène en compte. La répartition des élèves dans les écoles est très hasardeuse obligeant certaines familles à traverser la ville pour amener leurs enfants en classe quand ce ne sont pas les enfants seuls qui se déplacent, à pieds ou à vélo faute de transports scolaires. L'accueil périscolaire n'existe pas. Il n'y a pas non plus de CLAE (Centre de loisirs associé à l'école) ni de CLSH (Centre de loisirs sans hébergement). Les maisons de quartier sont délabrées et abandonnées. Les rares activités organisées pour les jeunes sont saturées. Certains clubs sportifs ne

peuvent pas accueillir plus de jeunes faute d'infrastructure adéquate. Le PRE (Programme municipale de réussite éducative) est très instable et change de coordonnateur régulièrement faute de réelle volonté politique. D'ailleurs, tous les ans son budget diminue alors même que les demandes sont de plus en plus importantes. Pour résumer, la politique de la jeunesse de la ville est complètement inexistante. Pour une ville qui compte plus de 25 000 habitants dont presque la moitié de jeunes de moins de 20 ans, ça craint. Ça craint mais ça explique un peu que cette jeunesse désœuvrée ne trouve rien de mieux à faire que de zoner.

Du côté des collèges, ce n'est pas mieux. Ils arrivent tous à un degré de saturation qui engendre de nombreux problèmes. Entre autre on liste : couloirs trop étroits engendrant bousculades et tensions, amplification des horaires d'ouverture engendrant fatigue et déscolarisation pour ceux qui ont eu la chance d'être scolarisés. Là encore les politiques doivent assumer leurs responsabilités. Le futur collège IV n'a toujours pas trouvé une place car la Mairie rechigne à lâcher des terrains constructibles au Conseil Général. Le Conseil Régional n'a pas « voulu » rétrocéder le vieux lycée Castor complètement à l'abandon et qui aurait pourtant fait une très bonne annexe pour soulager un peu les 3 collèges de Kourou.

On ne naît pas délinquant, on le devient

Seule réponse institutionnelle au malaise : des « assises de la sécurité », vaste déballage de haine de la jeunesse sans aucun recul sur la situation et qui a débouché sur une seule mesure : un couvre-feu pour les jeunes de moins de 16 ans. Du vent... Du coup, nombre de citoyens s'arment pour se défendre. Les plus énervés parlent de former des milices de quartier et l'on entend de plus en plus de gens déclarer publiquement qu'ils sont prêts à faire justice eux-mêmes. Les politiques n'y trouvent rien à redire et on a même l'impression que ça les arrange. Et pendant ce temps, la jeunesse trinque. Ici cette jeunesse à un nom, on l'appelle la Génération Antoinette (du nom de l'actuel Sénateur-Maire, aux affaires depuis presque 16 ans). Génération sacrifiée, foutue, qui roule sans casque et qui va droit dans le mur. Mais entre nous, à quoi ça sert de porter un casque quand on n'a pas de futur ?



Reglementation

Dans le journal précédent nous vous avons rendu compte de notre audience avec l'Inspecteur Santé, Sécurité au Travail (ISST), M. Langlois. Depuis la situation a peu changé dans nos établissements et écoles. Pour cette raison nous avons demandé une nouvelle audience qui aura lieu le 18 décembre prochain.

D'ici là, vous trouverez ci-dessous un descriptif du Registre Santé Sécurité Conditions de travail (RSST) anciennement appelé Cahier Hygiène et sécurité.

Faire changer nos condition de travail

Ce registre doit être présent dans tous les établissements et les écoles. Il doit être à la disposition de tous les agents mais aussi des usagers (*les élèves et leurs parents peuvent très bien y dénoncer les problèmes*). Il doit être situé dans un endroit neutre et sans présence hiérarchique.

La fonction essentielle de ce registre est de servir à signaler ce qui relève de l'hygiène et de la sécurité, mais aussi de notre vécu de salarié (conditions de travail) : il doit contenir des pages numérotées, être visé régulièrement par le chef d'établissement...

Registre Santé Sécurité au Travail

Dans les écoles on peut le remplir, et faire une photocopie pour l'IEN.

Ce registre peut être rempli soit à titre personnel, soit à titre collectif. L'anonymat est aussi toléré. Rien ne vous empêche de photocopier ce que vous avez écrit. C'est même recommandé.

Ce que l'on peut mettre dedans

Le RSST est là pour que l'on puisse signaler une situation que l'on considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Par exemple vous pourrez y faire figurer tous ce qui concerne les accidents corporels et la façon dont il se sont produits, les accidents bénins ainsi que les « presque accidents » c'est-à-dire ceux qui n'ont entraîné aucun dommage mais qui auraient pu avoir des conséquences plus ou moins graves.

On peut aussi y mettre ce qui nuit à nos conditions de travail.

SUD Éducation invite les collègues du 1er degré à déclarer dans le registre lorsqu'un collègue n'est pas remplacé en indiquant que cela constitue une dégradation de nos conditions de travail. Les élèves de l'enseignant absent sont

répartis dans les autres classes, ce qui a pour conséquence une augmentation du nombre d'élèves, perturbe le fonctionnement de la classe et nuit à notre pédagogie.

Un outil pour se couvrir

Ce registre permet aussi de voir si la hiérarchie tient compte des problèmes que l'on soulève. Elle a l'obligation d'y répondre.

Notez aussi que c'est là un moyen de conserver l'historique des problèmes. Si vous l'avez noté dedans personne ne pourra vous dire que vous n'avez rien fait pour éviter l'accident.

Pour finir sachez que le CHSCT doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun de nos problèmes soulevés par ces inscriptions.

En février, SUD Éducation Guyane organisera deux stages de formation syndicale « Santé, Sécurité et Conditions de Travail ». Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter.